

L'Administration peine à tenir ses engagements

Le CTP DGAC s'est réuni le 28 octobre et a entériné le texte créant le Service à Compétence Nationale de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) qui remplacera la DCS le 1^{er} janvier 2009.

Il a également été question de la cession (prévue à titre gratuit) du terrain d'Amphion suite au courrier que le SATAc UNSA avait adressé au Directeur Général.

Le lendemain, une réunion était organisée pour faire le point sur les effectifs et les recrutements suite aux errements constatés durant l'été en matière, là encore, de respect des engagements protocolaires.

Décidément, l'Administration a du mal à respecter ses engagements !!

Que se passerait-il si nous avions le même type d'attitude ?!

CTP DGAC DU 28 OCTOBRE 2008

Après avoir approuvé le Règlement Intérieur, le texte constitutif de la DSAC a été voté à l'unanimité.

Suite à une question du SATAc UNSA sur l'Outre-mer (abrogation de l'arrêté de mars 2005 = vide juridique ?) il a été affirmé que ce nouvel arrêté ne modifie pas le travail de surveillance des opérateurs en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie qui, même s'ils ne sont pas dans le SCN, appliquent les méthodes définies par la DSAC.

Le SATAc UNSA a demandé que les appellations liées aux réorganisations soient prises en compte dans les textes indemnitaires (EVS) et statutaires (fonctions donnant accès au RTAC et au CTAC).

Suite à la lettre du SATAc UNSA du 22/10/08 (consultable sur www.satac.eu) s'étonnant d'une cession à titre gratuit du terrain de la colonie d'Amphion (au bord du lac Léman) au Conservatoire du littoral, le Directeur Général nous a affirmé avoir écrit au Directeur de Cabinet du Ministre pour réclamer une compensation financière permettant de tenir les engagements protocolaires : Affecter les produits des cessions éventuelles à l'action sociale.

Il est dommage que, une fois de plus, la DGAC ait préféré tenter de ne pas nous informer de ce qui se passait.

POINT D'ETAPE SUR LES RECRUTEMENTS APRES LE DERNIER COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE DGAC

La dernière séance du CSP avait été l'occasion d'examiner des chiffres en pagaille et souvent erronés. Pour tenter de s'y retrouver entre les prévisions du protocole et la réalité, une réunion a été organisée à SDRH pour les corps techniques ICNA, IESSA et TSEEAC. Concernant les TSEEAC, les résultats sont les suivants :

	PROTOCOLE		Arrivées		Départs		Mvts	Variation ETP	
	Recrutements	Retraites	Recrutés	dont autres corps DGAC	vers autres corps	Définitifs	inopinés	Réels	Prévu au protocole
2007	47	26	72	5	34	23	-1	+16	+21
2008	42	32	38	6	30	30	1	-23	+10
2009	57	47	59	9	33	22	?	+4	+10
TOTAL	146	105	169	20	97	75	0	-3	+41

Nota : Les arrivées d'autres corps de la DGAC n'augmentent pas le nombre d'ETP – Les chiffres 2009 sont des prévisions.

En 2009, sont organisés deux promos (11 (en février) + 32 (en septembre)) et le recrutement de 16 emplois réservés et 4 SP. Par contre, la date de demande étant dépassée, il n'y aura pas de recrutement ex-70.2.

À la demande du SATAc UNSA, la DGAC va demander l'autorisation de recruter 60 TSEEAC sur l'année et intégrera, alors, une promo supplémentaire fin 2009/début 2010, au titre de 2009, ramenant ainsi le déficit de 41 à 29, ce qui, à défaut d'être satisfaisant, serait un moindre mal.

De même, les 4 places réservées en 2009 à l'ÉNAC pour la Nouvelle-Calédonie (agents territoriaux) seraient rendues disponibles (report en 2010 de leur formation) au profit des TSEEAC.

DERNIERE MINUTE

Le JO du 01/11/08 contient la modification du statut IESSA et la SP permettant aux TSEEAC des centrales énergie comptant 5 ans minimum d'ancienneté en cette qualité d'accéder à ce corps a enfin été créée.